

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 novembre 2020 à 9h30 en visioconférence

notes prises par Aurélien Rondeau

### Participant.es :

Associations : Arcup (Violaine Guérin, Jacqueline Bodin, Annick Kadour), CC La Marchoise (Pierre Chevrier), Chant'Zou (Marif Coffineau, Bureau), Arantèle (Stéphane Boudeau, Bureau), Les Gens de Cherves (Françoise Couillault, Bureau), Parlanjhe Vivant (Aurélien Rondeau, Bureau), Souvenance (Maxime Chevrier), Tradophile (Didier Paillaud, Bureau), Le Petit Bourdon (Romain Chéré, salarié), Les Echartrits de Charente (Babeth Adnot)

Bureau : Anne-Sybille Guérineaux, Jean-François Miniot

Salariés : Josette Renaud, directrice, Stéphanie Coulais, Romain Chéré

### 1. Validation du compte-rendu du CA du 26 septembre 2020

Jean-François Miniot propose de supprimer la dernière phrase du 4<sup>ème</sup> paragraphe du point 3 (« Celui-ci ou celle-ci [...] pas d'affect. »)

Le compte-rendu est validé à l'unanimité avec cette correction.

### 2. Validation de la répartition des fonctions au sein du Bureau

Le Bureau est constitué de sept membres avec le choix de doubler les fonctions.

- Coprésident.e-s : Anne-Sybille Guérineaux, Jean-François Miniot et Stéphane Boudeau
- Trésorière : François Couillault
- Trésorier adjoint : Didier Paillaud
- Secrétaire : Aurélien Rondeau
- Secrétaire adjointe : Marif Coffineau

La répartition des fonctions est validée à l'unanimité.

### 3. Gouvernance : point sur la mise en oeuvre des décisions du dernier CA, rôle et implication du Bureau et du CA dans la future gouvernance

Il est rappelé le principe de « codirection » constituée de trois personnes, en ce qui concerne la future organisation décisionnelle de l'UPCP-Métive prévue pour 2021 :

- Une personne chargée de la question recherches/documentation (Stéphanie Coulais)
- Une personne chargée de la valorisation des ressources (Romain Chéré)
- Une personne chargée de l'administration générale + RH (poste à pourvoir)

Il faudra définir rapidement les intitulés exacts.

Un tuilage est en cours avec Josette Renaud : au moins une demi-journée par semaine avec Stéphanie Coulais et Romain Chéré. Le ressenti de Josette Renaud est bon, Romain Chéré et Stéphanie Coulais ont l'air de prendre la mesure de la tâche. Stéphanie Coulais et Romain Chéré ont prévu une réunion avec les salariés afin d'apporter des informations et précisions sur le futur fonctionnement.

Il est rappelé que le poste d'administrateur·rice générale est indispensable (gestion administrative et juridique, gestion budgétaire et financière, RH).

Ces trois postes représenteront un équivalent de 1,6 temps-plein.

Point sur les candidatures concernant le poste d'administrateur·rice générale :

- Trois candidatures nous sont parvenues à ce jour (toutes par « Profilculture »).
- Deux ne semblent pas correspondre.
- Recherche d'explications sur le petit nombre de candidatures à ce jour : nombre d'offres de ce type ? difficultés liées au temps partiel de 60 % et/ou au lieu ?
- Il reste toutefois une semaine avant clôture des candidatures.

Il est indiqué la nécessaire implication du Bureau et du CA (les associations) dans la gouvernance future : mobilisation à faire.

#### 4- Projet 2021 : élaboration en cours, implication des commissions et des adhérents

Aparté concernant la situation des associations au regard de la crise sanitaire :

- La Marchoise (Pierre Chevrier) : les relations avec les élus sont compliquées. Réduction de moyens. Une réunion avec la communauté de communes est prévue le 9 décembre 2020 pour une renégociation de la convention triennale. Inquiétude de l'association, d'être de plus en plus ignorée (la « culture » devient loisirs, tourisme, gardiennage...). Par ailleurs, cela va plutôt bien d'un point de vue financier. Jean-François Miniot propose que des élus de l'UPCP-Métive aillent, si nécessaire, à la Marchoise pour rencontrer les élus locaux.
- La Soullère (Josette Renaud rend compte de récents contacts) : c'est également compliqué. Incertitudes quant à la future convention avec la Ville de la Roche-sur-Yon. Nécessité de faire un point sur les relations relatives au poste du salarié.
- Perte de considérations envers le mouvement associatif du fait du contexte actuel.
- La situation des musiciens (Maxime Chevrier) : la plupart se retrouvent sans travail...

Présentation du projet par Josette Renaud, Stéphanie Coulais et Romain Chéré :

Préparation du projet culturel 2021 jusqu'en fin d'année 2020 par Josette Renaud, Stéphanie Coulais et Romain Chéré, puis mise en oeuvre par la nouvelle équipe au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La crise sanitaire a provoqué l'annulation de beaucoup d'actions en 2020. 2021 verra la reprise de projets non aboutis en 2020.

Partie plus politique à organiser : nouvelle gouvernance, fiches de poste, rôle des médiateurs·rices (Cerise Barreau et Jakub Polaszczyk recrutés en septembre).

Conserver le lien permanent avec les partenaires institutionnels : notamment la DRAC avec qui nous avons une relation privilégiée.

Place de l'UPCP-Métive dans les PNR, notamment celui de Gâtine (et le PNR du Marais poitevin).

Les trois journées thématiques prévues en 2020 (musique traditionnelle, langue, culture populaire et éducation populaire) seront-elles reprogrammées en 2021 ?

Malheureusement, une des difficultés est l'incertitude liée à la crise sanitaire qui pèse également sur 2021.

- **Projet violons populaires** : déposé en 2017, débuté en 2018, devait se terminer en 2020. Il sera prolongé jusqu'en mai 2021. Une sélection des méthodes avec tablatures de Jacques Auzanneau (datant de 1877) sera éditée en livret/CD avec enregistrements par des musiciens actuels (Cahier du Cerdo n°6). Sortie pour les 50 ans de l'Arcup.  
Lancement officiel de la **Vinylothèque Violons populaires en Nouvelle-Aquitaine** prochainement.

##### - Danse :

Édition du manuscrit d'Émile Brillouet « *On a dansé en Saintonge* » (association Les Barguenas). Danse avec accent sur le bal.

Etat des lieux des danses en Poitou à destination du grand public.

Formation de formateurs.

##### - Mallette pédagogique sur la culture poitevine-saintongeaise :

Plusieurs entrées : langue, art du geste, conte, traditions orales enfantines, savoir-faire...

Le travail a commencé sur le parlanjhe.

- **Valorisation de la traditions orales enfantines** à continuer : réutiliser « amusions/amusettes ».

- **Travail sur le projet de l'Arcup** : réalisation d'un atlas sonore musical à partir du patrimoine musical en Nord-Deux-Sèvres avec accent sur la chanson.

- **Exposition** : s'appuyer sur une exposition déjà réalisée. Peut-être une exposition de Normandie sur la musique et la danse pendant les noces.

- **Label Ethnopôle** : continuer le processus (label d'État : recherche, information et action culturelle).

- **L'histoire de l'UPCP-Métive** : mise en avant par les enregistrements faits à Gençay en novembre 2019 et lors du séminaire sur la danse et la musique trad en mai 2017.

- **FAMDT** : lien avec la Bibliothèque Nationale de France par la participation à la base de données Gallica.

- **Fonds écrits de Liliane Jagueneau** à valoriser.

- **Juliette Lecoq** (Charente + Limousin) : valorisation sonore (danse et langue).

- **Convention avec la cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine.**

- **Stage de fabrication de « Violons bidons » et « Chemin de découverte de lutherie populaire »** : formation avec deux conférences (par Claude Ribouillault et Maxime Chevrier) et un stage de fabrication.

- **Ateliers enfants pendant les petites vacances** : à continuer malgré le contexte sanitaire ? Peut-être travailler avec les centres d'accueil des communes autour de Parthenay (thèmes : langue et le conte et le cinéma).

Incertitude sur la programmation : essayer quand même de mettre en place les projets (ce sera vu le 26 novembre prochain).

Il était par exemple prévu un bal à Montmorillon à la MJC en janvier 2021... les bals seront-ils reprogrammés en 2022 ?

A noter le projet de jumelage culturel avec la MJC de Montmorillon (bal, radio locale) et le projet de partenariat avec l'orchestre baroque de Poitiers.

- **BAO 2021** : prévoir programmation, lieu, nombre de concerts, éventuellement des concerts en Gâtine avec partenariat local (avant le BAO).

- **Traitement de l'immense fonds documentaire** plus accès à distance par les utilisateurs : temps de réflexion et de travail pour mener à bien ce projet.

**Retour des commissions :**

- **Commission danse :**

- Projets recherche/documentation : dictionnaire des danses de Poitou-Charentes-Vendée ; édition du manuscrit d'Émile Brillouet avec annotations ; réflexion autour des répertoires et cahiers de tablatures pour la connaissance de la danse (notamment le 19<sup>ème</sup> siècle) ; constitution d'un groupe de travail sur les recherches/documentation sur la danse.
- Projets transmission (reprise projets 2020) : analyse des réponses à un questionnaire concernant la formation de formateurs ; constat d'absence de prise en compte de la technique et de la gestuelle dans la formation.
- Projets de création : constitution d'un groupe de travail sur la réflexion/proposition de créations ; rencontre entre danseurs des associations (projet collectif autour de la danse).

- **Commission parlanjhe :**

o se téndrat le 20 de nouvenbre. O serat quésciun de la JILM (Journée Internationale des Langues Maternelles), de l'organisaciun avéc Jakub Polaszczyk pi de la passance dau parlanjhe é sa dépote (accès).

## **5- Compte-rendu de l'AG des actionnaires de La Geste**

Il est rappelé le projet de modification de l'article 20 des statuts de la société La Geste (cf. CA précédent). L'UPCP-Métive a voté contre cette modification en AG des actionnaires. Il a été proposé une phrase alternative : « *Sont soumis à la validation du Conseil de Surveillance les grandes lignes de la politique éditoriale* ». Le Directoire était d'accord avec cette formulation de compromis mais la conseillère juridique de La Geste a refusé que cette proposition soit votée à l'AG des actionnaires car non communiquée avec la convocation à l'AG.

Au dernier Conseil de Surveillance, Thierry Lucas a proposé d'évoquer régulièrement les relations avec l'UPCP-Métive. On sera donc amené à réfléchir à nouveau à cette modification de l'article 20 prochainement.

Stéphane Boudeau précise qu'il faut bien expliquer pourquoi il a été proposé par le Directoire de modifier cette fameuse phrase de l'article 20. Cela permettrait des prises de décision plus librement vis-à-vis du Conseil de Surveillance et modifier l'article 20 permettrait d'attirer des investisseurs (La Geste traverse actuellement une période très compliquée du fait de la crise : articles dans les médias).